



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 juin 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 juin 2006

**Pôle Sports - Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'oeuvre passé
avec l'équipe mandatée par CRR Architectes pour la réalisation de
la Halle des sports et du centre de développement du sport -
Validation de l'avant projet détaillé**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Elsie COLAS donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Claudie LAROCHE donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2006

DELIBERATION D20060281

**de la Halle des sports et du centre de développement du sport -
Validation de l'avant projet détaillé**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre du Pôle Sports, le Conseil municipal dans sa séance du 27 janvier 2006, a validé le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'équipe mandatée par CRR Architectes pour la réalisation de la Halle des sports et des pratiques acrobatiques et du Centre de développement du sport.

Au cours du premier semestre 2006, et dans un souci d'optimisation du concept, le projet a fait l'objet de nombreuses précisions techniques et notamment de certains ajustements programmatiques à savoir :

- la création d'un centre de remise en forme musculaire sous gradins (équipement mutualisé initialement prévu dans le stade aujourd'hui reporté) qui a fait l'objet d'un marché négocié distinct du marché de maîtrise d'œuvre initial ;
- l'agrandissement de la salle de pratiques au sol en salle d'entraînement de gymnastique permettant de créer un Centre Régional d'Education et de Formation de gymnastique en collaboration avec les chercheurs du CAIPS, du CREPS et du CRITT qui ont besoin de la présence sur site, en plus des amateurs, d'athlètes en sports acrobatiques de haut niveau ;
- l'extension de la brasserie / restaurant du Centre de développement du sport pour permettre la bonne marche des équipements sportifs avec un accueil sponsors et VIP et des services adaptés aux événements sportifs d'envergure.

Ces éléments ont été étudiés dans l'avant projet et font l'objet du présent avenant APD sur lequel la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable le 19 juin 2006.

L'enveloppe financière du projet est aujourd'hui fixée à 11 366 825 € HT travaux.

L'article 9 du cahier des clauses particulières du marché de maîtrise d'œuvre prévoit qu'un avenant valide l'avant projet détaillé et fixe le coût prévisionnel des travaux sur lequel le maître d'œuvre s'engage. L'avenant prévoit que la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre soit arrêtée pour un montant de 1 443 586,80 € HT soit une hausse de + 15,20 % par rapport à la rémunération provisoire prévue dans le marché initial.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avant projet détaillé élaboré par l'équipe CRR Architectes,
- Fixer le montant prévisionnel des travaux, tel qu'il ressort de l'avant projet détaillé et qu'il figure dans l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre ci-annexé,
- Fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, tel qu'il figure dans l'avenant ci-annexé,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre signé avec l'équipe mandatée par CRR Architectes.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	8

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)